

FICHE TECHNIQUE

THÉÂTRE DE LA MAISON D'ELSA

Version 2020

CONTACTS

La prise de contact se fera en fonction de l'organisateur.

Compagnie du Jarnisy

Horaires : du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30

Tél : 03 82 33 28 67

E-mail : com@jarnisy.com

Médiathèque

Horaires bureau : du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Tél : 03 82 33 11 41

E-mail : direction.mediatheque@jarny.fr

Ville de Jarny

Service culturel

Horaires : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h

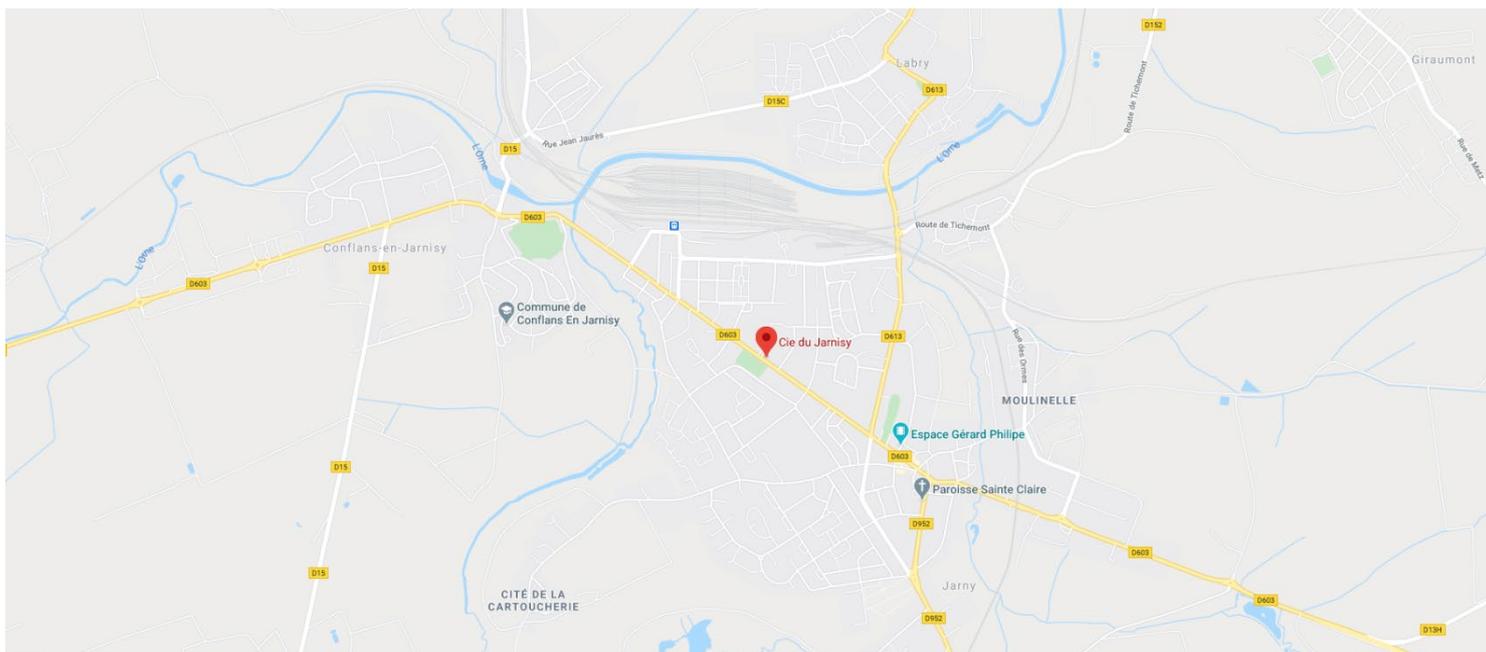
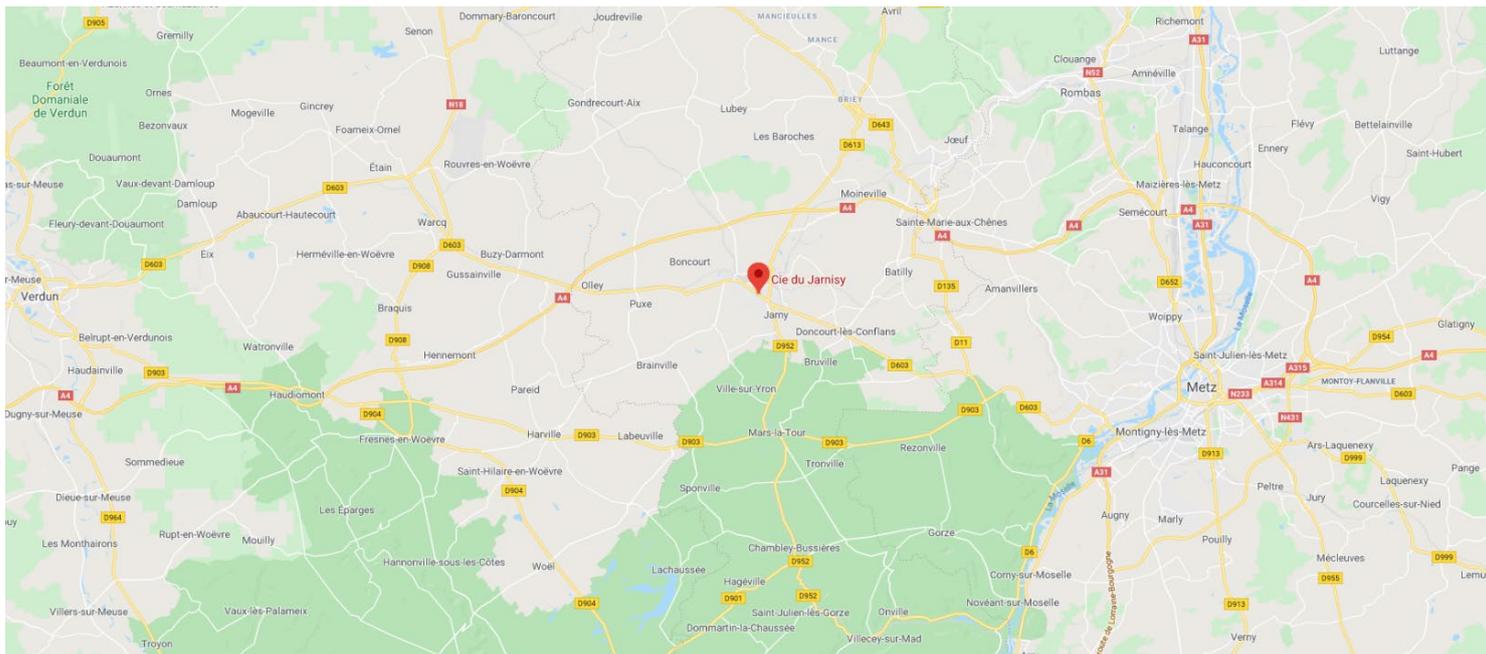
Tél : 03 82 33 14 54

E-mail : culture@jarny.fr



ADRESSE

Maison d'Elsa
16A avenue du Général Patton
54 800 JARNY



LOGES

Nous disposons de deux loges : une individuelle et une collective.

Un WC est à proximité de celles-ci.

Nous disposons également d'une table et d'un fer à repasser.



Loge individuelle

Pouvant accueillir 2 personnes

Équipement :

- lavabo
- porte-manteau
- portant
- miroirs
- table

Loge collective

Pouvant accueillir un maximum de 10 personnes.

Cette loge sert également de foyer.

Équipement :

- lavabo
- porte-manteau
- portant
- miroirs
- tables
- four micro-onde
- cafetière / bouilloire
- plaque électrique
- réfrigérateur

INFO

La compagnie du Jarnisy ayant son bureau dans les locaux, merci de respecter son espace et son matériel mis à votre disposition.

Il en va de même pour le lieu entier et le matériel en général, mis à disposition par la Ville de Jarny.



SON

Système de diffusion

Nous disposons d'un système composé de deux enceintes NEXO PS15 R2

Retours ou autres points :

Possibilité de faire d'autres points ou des retours avec 2 autres enceintes NEXO PS15 R2

Amplification

Pour faire fonctionner l'ensemble nous disposons d'un ampli avec processeur intégré 4 entrées vers 4 sorties

Console

Console YAMAHA MG166CX

Lecteurs

1 lecteur CD

1 lecteur Compact Flash Card

1 lecteur MD

Microphones

5 SM58

2 BETA58 HF

2 Statiques RODES

Pieds de microphones

8 grands pieds

2 petits pieds

2 pieds de tables

Câblage module

5 x XLR3 5m 5 x XLR3 10m 5 x XLR3 15m 2 x XLR3 25m

Alimentation

L'installation est pourvue de 3 prises 16A 1 en régie

1 lointain jardin

1 lointain cour

VIDÉO

Câblage

Nous disposons d'un câble VGA de 10m que l'on peut rallonger de 20m (la longueur totale de 30m permet d'aller de la régie jusqu'au manteau du grill)

Alimentation

Alimentation sur une des prises son s'il y a des branchements communs avec le câble VGA. Sinon, des directs lumières seront disponibles.

PLATEAU

Dimensions mur à mur

Ouverture : 13m

Profondeur : 10m

Hauteur : 5m (passage entre sol et projecteurs)

Dimensions avec pendrillons

Ouverture : 10m

Profondeur : 8m

Hauteur : 5m (passage entre sol et projecteurs)

Accroches scène

Grill carré de 400 motorisé CMU 3200kg

Dimensions 10,30m x 7,20m.

Possibilité de déplacer le grill de la face vers le lointain. Dans la limite des nœuds de charpente.

Accroches de face

Pont carré de 400 motorisé CMU 900kg

Dimension en longueur 10m.

Possibilité de déplacer le pont dans le sens face lointain. Dans la limite des nœuds de charpente.

LUMIERE

Projecteurs

À ce jour nous disposons de :

- 10 x PC 500W ADB C51 (Lentille martelée)
- 20 x PC 1kW RJ HPF310 (Lentille martelée)
- 8 x PC 1kW ADB (lentille claire)
- 6 x Fresnels 1kW
- 2 x PC 2kW ADB (lentille claire)
- 10 x Découpes RJ 613SX
- 5 x Découpes RJ 614SX
- 40 x PAR 64 (lampes CP60, CP61, CP62)
- 10 x PAR 36 (F1)
- 4 x PAR 36 (lampes DWE 120V 650W)
- 8 x PAR 30
- 6 x PAR 20
- 6 x PAR 16
- 4 x Quartz 500W avec volets
- 1 x Swoboda
- 4 x PAR LED (RVB en LED) trichromiques

Gradateurs

Nous disposons de 60 circuits répartis comme suit :

- Au grill : 48 circuits 3kW
- A la face : 12 circuits 3kW

Au niveau du grill 6 circuits peuvent passer en 5kW.

En complément il y a 2 gradateurs RVE de 4 x 1kW qui se branchent sur un direct commandé en DMX.

Lumière public

La lumière public est graduable via le jeu d'orgue sur un circuit spécifique.

Jeu d'orgue

CONGO JUNIOR 256 circuits 2 univers 512 circuits

Directs

12 directs 16A

Réglage lumière

Les réglages se font à l'aide d'une échelle.

DIVERS

Régie

La régie est placée en haut des gradins avec deux configurations possibles :

- 1 - lumière + son gérés par une personne
- 2 - lumière, son et vidéos séparés

La configuration joue sur la jauge.

Gradin

Nombre de places assises sans régie : 117
Nombre de places assises avec régie : 113
Nombre de places assises pour personnes en situations de handicap : 104 dont 4 places pour fauteuil roulant.

Gradin rétracté

Surface utile sans rideaux 194m²
Jauge sans scène sans rideaux 190 Personnes
S'il y a un espace scénique, déduire sa surface pour obtenir la jauge (1 personne par m²).

Accès

Possibilité de décharger une camionnette sur le côté du théâtre après le retrait des potelés, avec un accès direct sur la scène. Le véhicule doit rester là uniquement pour le déchargement.

Pour les plus gros véhicules accès par le parking et arrivé en arrière-scène en traversant le couloir administratif.

Grill / Pont de face

Grill : 7,20m x 10,30m charge max 3200kg

Pont de face : 10,50m charge max 900kg.
Possibilité de déplacer le grill de la face vers le lointain. Dans la limite des nœuds de charpente.



CONSIGNES GÉNÉRALES

Horaires de travail

10 heures maximum par jour (cadre légal législation du travail) déclinées en 2 types de service. La pause repas doit être de 1 heure minimum.

Pour les balances, arrivée des artistes minimum 4 heures avant la pause repas du soir avant spectacle.

Les horaires de spectacle seront à déterminer avec l'organisateur.

Fiches techniques

Afin d'étudier les aménagements particuliers, les locations éventuelles de matériel complémentaire et de garantir la qualité de votre accueil dans nos murs, votre fiche technique devra nous être adressée au moins 2 mois avant votre venue. Toutefois si vous êtes dans l'incapacité de nous fournir cette fiche, merci de nous tenir informés dans ce même délai.

Accueil son

Un système son nous appartenant peut-être proposé et utilisé par défaut.

L'accueil des spectacles sonorisés est toujours placé sous la responsabilité du régisseur d'accueil qui veillera :

- À la mise à disposition et sous tension des équipements existants.
- Au respect de la conformité des équipements supplémentaires apportés par les compagnies ou groupes invités.
- Au respect des conditions de circulation du public, lorsque la régie est installée dans le gradin.

Accueil lumière

Un plan de feu peut être proposé si la compagnie ou groupe invité n'en dispose pas, en accord avec ceux-ci. L'accueil des spectacles mis en lumière est toujours placé sous la responsabilité du régisseur d'accueil qui veillera :

- À la mise à disposition et sous tension des équipements existants.
- Au respect de la conformité des équipements supplémentaires apportés par les compagnies ou groupes invités. La norme NFC15/100 devra être respectée.
- Au respect des conditions de circulation du public, lorsque la régie est installée dans le gradin.
- À la manipulation du grill.

Stationnement

Un espace de déchargement est prévu le long du théâtre afin d'accéder au mieux à la scène, mais dans tous les cas, le véhicule ne pourra pas rester stationné à cet emplacement. La porte d'accès sert aussi d'issue de secours.

Un parking derrière le théâtre est à disposition.

Les véhicules de plus de 3,5 tonnes devront nous être signalés pour organiser leurs stationnements.

Sécurité

- Aucun emplacement de décors ou autres matériels quels qu'ils soient, ne sera toléré dans les espaces de circulation de secours.
- L'occultation des blocs de sécurité ne sera pas autorisée.
- Nous vous rappelons également que le personnel technique des entreprises, groupes, productions ou compagnies doit porter des équipements de protection individuelle (EPI) adaptés à la tâche à accomplir conformément au code du travail.

- Tous travaux exigeant une habilitation seront formellement interdits sans la possession de celle-ci.

SÉCURITÉ INCENDIE ET PRÉVENTION DES RISQUES

Utilisation du gaz

L'utilisation du gaz est interdite dans l'ensemble du bâtiment, ainsi qu'aux abords extérieurs. Sauf installation propre du bâtiment.

Utilisation de flamme nue

L'utilisation de flamme nue fait l'objet de conditions d'utilisation strictes, de moyens de sécurité compensatoires et d'un accord préalable de la direction.

Brouillard / Fumée

Le système de sécurité de détection permet l'utilisation de fumée et de brouillard dans le théâtre. Toutefois un contrôle continu du débit devra être fait afin de ne pas déclencher les autres parties du bâtiment. D'une manière générale la fumée ou le brouillard feront l'objet de conditions d'utilisation strictes et d'un accord préalable de la direction.

Obscurité

Le noir salle complet est impossible à réaliser du fait de la présence de blocs de sécurité. Toutes demandes d'occultation seront refusées même temporairement.

Dégagements

Les accès de secours doivent être dégagés en permanence, sans aucun encombrement.

Blocage de portes

Le blocage des portes n'est pas autorisé.

Plan de prévention

Dans le cadre réglementaire de la sécurité du travail défini par la rédaction d'un document unique propre au théâtre, toutes entreprises, groupes, productions ou compagnies invités doivent prendre connaissance du plan de prévention interne, et doivent engager leur responsabilité afin que leur personnel en respecte toutes les modalités pratiques.

IMPORTANT : un cahier des charges, envoyé par nos soins et dont l'acceptation intégrale fait partie de vos obligations en matière de prévention des risques et de sécurité incendie (plan de prévention), doit nous être transmis avec votre signature préalablement à tout accueil technique.

Lutte contre le bruit

Conformément au décret d'application 98-1143 relatif aux prescriptions applicables des ERP, il est rappelé à tout organisateur ou producteur de spectacle que la pression acoustique en salle est soumise à une réglementation stricte, dont il convient d'en respecter l'application.

A cet effet, l'organisateur s'engage à prendre toutes les dispositions, pour respecter un niveau de pression acoustique, qui ne doit pas dépasser les 105dB(A) en niveau moyen.

Lutte contre le tabac

Conformément au décret N° 2006-1386 du 15/11/06, relatif à la lutte contre le tabagisme, la totalité des espaces publics et privés du théâtre sont des espaces non-fumeurs.

PHOTOS THÉÂTRE

Vue de la régie



PHOTOS THÉÂTRE

Vue de cour



PHOTOS THÉÂTRE

Vue de jardin



PHOTOS THÉÂTRE

Vue de lointain



PHOTOS THÉÂTRE

Passerelle jardin



PHOTOS THÉÂTRE

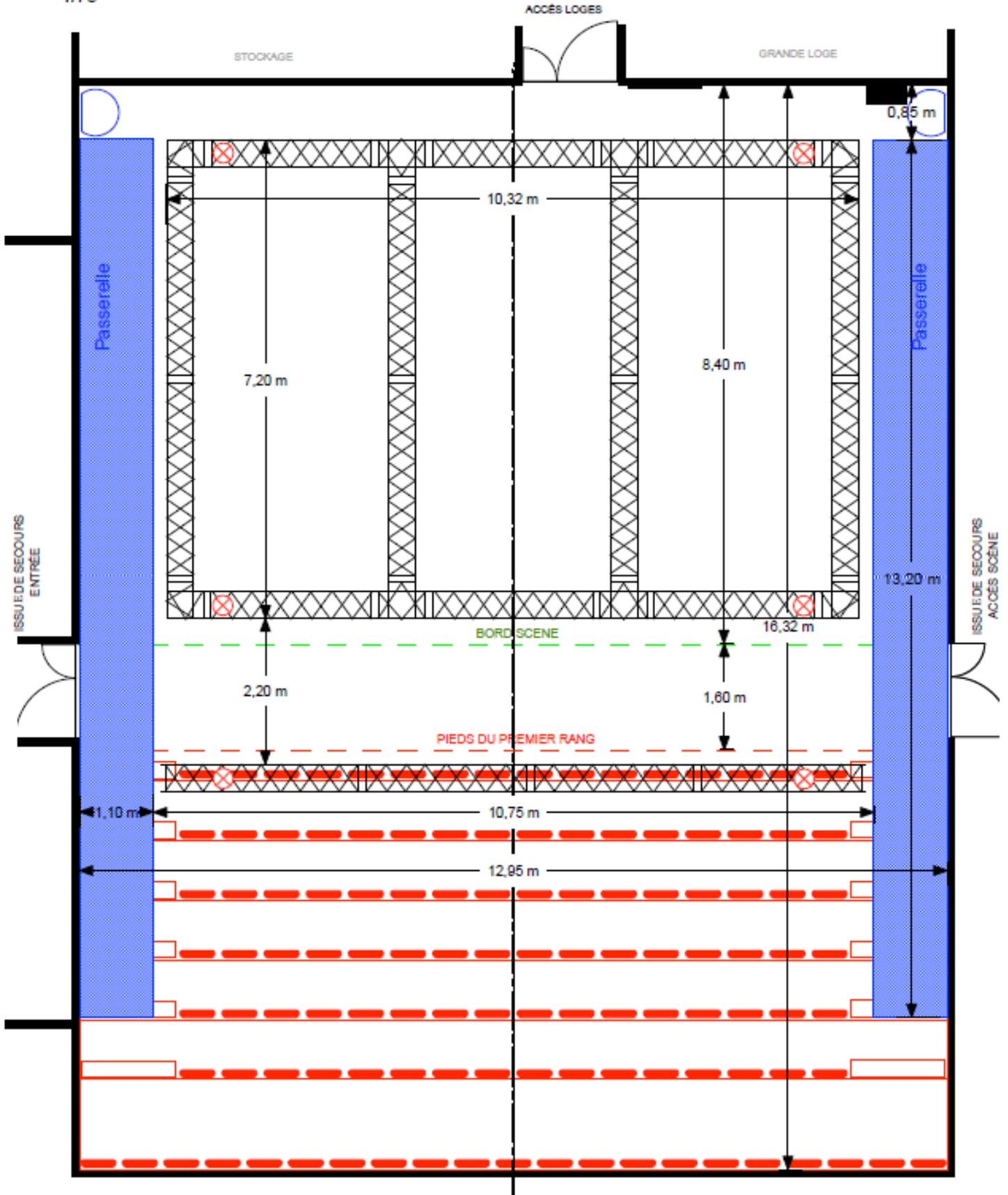
Passerelle cour



THÉÂTRE

Vue de dessus

Échelle :
1/75



THÉÂTRE

Vue en coupe

Échelle :
1/75

